



## Depart pour vente de maison louer

Par **jeje926\_old**, le **20/05/2007** à **11:48**

bonjour , ma proprietaire a mis en vente sa maison a un prix trop eleve pour ma bourse , j ai due donc demenage ; entre temps elle a baisse le prix de celle ci de 80000 euros s en m en informe et j ai appris quelle avait signer une promesse de vente avec le nouvel acheteur que j ai d ailleur rencontre , car il recevait toujours du courrier a mon ancien domicile. quel recours puis je avoir par rapport a cela. tout cela s est passe le 15/15/2007.surtout que j ai eu ma proprietaire au tel et elle me certifie qu il n y a toujours pas de vente a ce jour. j ai contacte l agence anonymement qui a mis en vente la maison et il mon dit quelle etait vendu.de plus le nouveau proprietaire a deja entrepris quelque travaux. je n est rien contre celui ci , mais contre ma proprio oui.MERCI DE VOTRES AIDES OU DE VOS CONSEILES !!!!!!!!!!!!!.

Par **Christelle\_old**, le **20/05/2007** à **12:28**

Bonjour,

A partir du moment où la maison est vendue vous ne pourrez de toute façon pas la récupérer. Vous pouvez éventuellement demander des dommages-intérêts à votre propriétaire, pour ne pas avoir respecté votre droit de préemption.

Mais attention pour cela il faut prouver qu'elle avait vraiment depuis le départ l'intention de vendre à prix plus bas que ce qu'elle vous a annoncé. Il faudra aussi prouver un préjudice. Et l'indemnisation ne serait pas extrêmement élevée (tout est relatif me direz-vous). je ne peux pas avancer de chiffre, mais ce ne serait pas le prix de la maison.

Cordialement